

A MTEC GROUPE

**Société par actions simplifiée
au capital de 84 269 euros
Siège social : 24 RUE DES PERREYEUX
BAT A, 49800 TRELAZE
492 078 696 RCS ANGERS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-sept Juin,

Les associés de la Société **A.MTEC GROUPE** se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite oralement à chaque associé qui l'a acceptée, à l'issue des cessions d'actions intervenues ce jour.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Benoît GODEAU**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Michel TOUCHARD est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 957 actions sur les 4 957 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Les statuts sociaux,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

DS
BG

DS
MT

Paraphe
EU

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Mise à jour des statuts à la suite de cessions d'actions intervenues ce jour,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Benoît GODEAU de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Madame Emilie LEBLOIS
Née à Fort de France (Martinique) le 04 juin 1980
De nationalité française
Demeurant 12 Rue Marthe de la Beausse, BAUGE, 49150 BAUGE-EN-ANJOU,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate la réalisation de cessions d'actions intervenues ce jour et décide de mettre à jour l'article 8 des statuts relatif à la répartition du capital social de la manière suivante :

Article 8 - Capital social - Liste des associés - Répartition des actions

Le capital social est fixé à la somme de **QUATRE VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE NEUF EUROS (84 269 €)**.

Il est divisé en **quatre mille neuf cent cinquante-sept (4 957)** actions de **dix-sept euros (17 €)** l'une, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits, toutes de même catégorie, de la manière suivante :

- A la société ELC EXPERTISE (Société d'Expertise Comptable),
Deux Mille Cinq Cent Une actions,
Numérotées de 1 à 2 501, soit..... 2 501 actions

- A la société YJA,
Mille Deux Cent Deux actions,
Numérotées de 2 502 à 3 699 et de 3 701 à 3 704 soit.....1 202 actions

- A Monsieur Michel TOUCHARD,
Mille deux cent cinquante-trois actions,
Numérotées de 3 705 à 4 957, soit.....1 253 actions

- A Madame Emilie LEBLOIS CONDEMIN (Expert Comptable),
Une action,
Numéro 3 700, soit..... 1 action

Total du nombre d'actions composant le capital social 4 957 actions
(quatre mille neuf cent cinquante sept actions) =====

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Document signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com.

Le Président démissionnaire,
Benoît GODEAU
« Bon pour démission des fonctions de Président »
Bon pour démission des fonctions de Président

Le secrétaire de séance
Michel TOUCHARD

DocuSigned by:

8594B83E8E694DC...
La nouvelle Présidente,
Emilie LEBLOIS
«Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »
Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

DocuSigned by:

2C37FAB1CECF47F...

Signé par :

5E2FB80D76844C1...